

ARRONDISSEMENT(S)

BERNAY

DEPARTEMENT :

SURRE

MODÈLE B

CANTON

Bouteville

COMMUNE

XVILLE

Procès-verbal à utiliser par le bureau centralisateur dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote.

# ÉLECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX ET DES CONSEILLERS À L'ASSEMBLÉE DE CORSE

## PROCÈS-VERBAL

du recensement des votes, fait au bureau centralisateur de la commune de XVILLE

1<sup>e</sup> tour de scrutin

L'an deux mille quinze, le 6 du mois de décembre à 19 heures, 15 minutes, le bureau de vote centralisateur de la commune de XVILLE, composé de (1) :

M. A., président

de M<sup>me</sup> B., M. C.

M<sup>me</sup> D., M. E.

M., M.

M., M.

M., M.

de M<sup>me</sup> F., secrétaire

et assisté de MM. (2) G. et M<sup>me</sup> H.

, présidents des autres bureaux de vote de la commune, a procédé, en séance publique, au recensement des votes émis par les divers bureaux pour l'élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse (3).

MM. 1. et M<sup>me</sup> S.

délégués des listes en présence pour le bureau de vote centralisateur de la commune, ont assisté aux opérations de décompte des voix (4).

Les résultats des opérations électorales ont été consignés en pages 2 à 4 du présent procès-verbal et dans 0 feuilles(s) intercalaire(s) ci-jointe(s)

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration : 10 (dix)

(1) Mentionner les nom et prénom des membres.

(2) Désigner nominativement, dans l'ordre des numéros de bureaux de vote, les présidents des autres bureaux de la commune.

(3) Les résultats arrêtés par chaque bureau de vote et les pièces annexes ne peuvent en aucun cas être modifiés (article R. 69 du code électoral).

(4) Supprimer ce paragraphe si aucun délégué n'assiste à la séance.

## RECENSEMENT des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs (5)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés (6)	8	9	10	11	12	
1er bureau.....	900	500	500	20	15	465	Liste Une	90	65	70	10	5
2e bureau.....	800	450	456	15	10	425	85	80	60	3	2	
3e bureau.....	700	400	406	10	5	385	75	60	55	15	5	
4e bureau.....												
5e bureau.....												
6e bureau.....												
7e bureau.....												
8e bureau.....												
9e bureau.....												
10e bureau.....												
11e bureau.....												
12e bureau.....												
13e bureau.....												
14e bureau.....												
15e bureau.....												
16e bureau.....												
17e bureau.....												
18e bureau.....												
19e bureau.....												
20e bureau.....												
21e bureau.....												
22e bureau.....												
23e bureau.....												
24e bureau.....												
25e bureau.....												
Totaux de la page	2400	1350	1350	45	30	1275	250	205	185	28	12	
Totaux cumulés de la page et des intercalaires	2400	1350	1350	45	30	1275	250	205	185	28	12	

(5) Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletin) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

(6) Ce nombre correspond à la colonne 4 moins les colonnes 5 et 6.



